



# COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 JUIN 2014

---

### **Présent-e-s :**

M. Roberto RIGHETTI, Président

M. Jean-Michel MEYLAN, Vice-Président

Mme Catherine HOSTETTLER, Secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Vice-secrétaire

M. Richard JEANMONOD, Membre du Bureau

M. Francis VALENTIN, Membre du Bureau

Mmes Catherine BORSTCHER, Marie-Françoise COOPOOSAMY, Martine DJOUNGONG, Alexandra SAAS et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Pierre-Alain GAUD, Xavier MAGNIN, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Patrick RUFFIEUX, Denis THORIMBERT, Dominique TINGUELY et Pierre TORRI, Conseillers municipaux

### **Conseil administratif :**

Mme Geneviève ARNOLD, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

### **Excusés :**

MM. Robert CHAL, Laurent FARINELLI, Eric GARDIOL et Pierre THUILLARD

### **Assistent à la séance :**

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mmes Patrizia MELLI et Patricia MERAD, Assistantes au Secrétariat général

**Procès-verbaliste :** Mme Marlène STANNING

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2014**
  - 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
  - 3. Communications du Conseil administratif**
  - 4. Rapports des commissions**
    - a) Sécurité et mobilité du 26 mai**
    - b) Ad hoc Grands Projets Urbains du 27 mai**
    - c) Petite enfance et écoles du 12 juin**
  - 5. Propositions du Conseil administratif**
-

## A. Projets de délibération

- a) D 28A-2012 R : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- en vue de la réfection des sols du Mail 2000
- b) D 87-2014 P : Adoption du projet pour la modification des limites de zones d'Arare-Dessous N° 29'904-529 sur la commune de Plan-les-Ouates
- c) D 94-2914 P : Crédit d'investissement de CHF 55'000.- pour l'installation de caméras de vidéosurveillance à la déchetterie de l'Abérieu

## B. Proposition

- a) Pr 05-2014 P : Nomination du Sergent Laurent Chal au grade de Lieutenant au sein de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates

## 6. Questions

## 7. Divers

*Clôture de la séance*

Questions du public

---

**M. Roberto Righetti**, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00. Il salue l'assemblée et excuse les absences de MM. Chal, Farinelli, Gardiol et Thuillard, tout en adressant un salut particulier à M. Chal qui a rencontré un souci ce jour et a dû se rendre à l'hôpital. Depuis, il a toutefois heureusement pu rentrer chez lui où il se repose.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2014

**M. Jeanmonod** demande la correction suivante, en page 10, dernier paragraphe :

*'M. Jeanmonod ... Est-ce que c'est seulement sur les nouvelles propositions qu'ils négocient ?' Lire : 'M. Jeanmonod ... Ils négocient que sur les nouvelles propositions.'*

<p><b>Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 20 voix pour, sous réserve de la modification demandée.</b></p>
--

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

### 2.1. Délai référendaire

**Le Président** annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 26 juin 2014 et s'achèvera le 5 septembre 2014.

## 3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

En préambule, **Mme Arnold** relève qu'il y a 11 ans, elle siégeait en ce début juin, pour la première fois à la tête de ce Conseil. C'est avec plaisir et surtout honneur qu'elle reprend cette fonction de Maire et qu'elle remercie la population de Plan-les-Ouates de sa confiance.

### 3.1. Lancement de la 9<sup>ème</sup> saison culturelle

**Mme Arnold** annonce que la présentation de la 9<sup>ème</sup> saison culturelle a eu lieu mercredi dernier, 11 juin 2014, dans le jardin de La Julienne. Les 3 thématiques conductrices sont toujours présentes et déclinent leurs spectacles axés sur "*L'esprit en voyage*" avec les concerts, "*Sens en éveil*" avec les spectacles Bambino, et '*Théâtre*', plus particulièrement en solo, avec l'art de la parole en premier plan. Leurs partenariats avec la Bâtie, le Festival de Genève et Antigél (le festival qui sait si bien s'inscrire au sein des communes), sont reconduits avec une volonté de soutien et de découverte perpétuelle. Les fidèles abonnés sont toujours plus nombreux et la saison s'annonce belle. Elle encourage les conseillers municipaux à consulter le programme et à ne pas hésiter pas à venir vivre la culture à Plan-les-Ouates.

### 3.2. 5<sup>ème</sup> concours des musiques cantonales

**Mme Arnold** informe que le 5<sup>ème</sup> concours des musiques cantonales s'est déroulé le samedi 14 juin 2014, à Plan-les-Ouates. Organisé par la Musique municipale de Plan-les-Ouates, cette manifestation d'envergure a remporté un vif succès auprès des musiciens, mais également de la population qui a pu vivre un moment fort sur la Place des Aviateurs pour le rassemblement de tous les participants, de toutes les musiques et le fameux '*Aux armes Genève!*' magnifiquement interprété. La bannière est symboliquement présente ce soir en cette salle du Conseil municipal, puisqu'elle devrait être aux mains de leur Musique municipale pour les cinq ans à venir. Elle tient à adresser ses remerciements à leur association communale pour avoir relevé ce beau défi, aux diverses associations pour leur engagement solidaire (l'association des intérêts de Plan-les-Ouates, le Tir à l'arc, les Dames paysannes, la Boîte à sel,...) et à leurs services pour leur implication. Un vrai partenariat s'est ainsi construit, un peu au coup par coup, mais qui a donné, malgré tout, une belle image de leur Commune. Merci à la Musique municipale de Plan-les-Ouates et à son Président. Elle annonce qu'ils ont reçu, ce jour, une lettre de remerciements adressée au Conseil administratif, mais également au Conseil municipal et au personnel communal pour cette saine et belle collaboration et pour le soutien financier qui a permis d'organiser cette belle manifestation.

### 3.3. Fête de la Musique vendredi 20 et samedi 21 juin 2014

**Mme Arnold** annonce que la Fête de la musique se vivra les vendredi 20 et samedi 21 juin 2014, sur l'Espace de fête de la Butte. Le programme qu'ils ont concocté annonce Tomas Grand, Charlotte Parfois et les Petits chanteurs à la gueule de bois, le vendredi. Samedi est plutôt axé sur une scène laissée aux groupes locaux, avec de la danse tropicale, du HIP HOP, et Mix Dance. Durant l'après-midi, l'action de prévention "Musik sans Toxik" sera reconduite avec une programmation musicale préparée par What's Music. En soirée, il y aura de la Soul, du Ska et du Funk. D'autre part, les conseillers municipaux auront certainement pu découvrir le piano libre '*Jouez je suis à vous*', installé devant la Mairie depuis le 9 juin 2014. Une belle opportunité musicale offerte à la population qui fonctionne magnifiquement bien et ceci jusqu'au 22 juin 2014.

### 3.4. Exposition de photographie en extérieur sur la promenade du Mail 2000

**Mme Arnold** annonce une autre manifestation culturelle de l'été : l'exposition photographique en extérieur, sur la Promenade et le Mail 2000, avec son vernissage le 3 juillet 2014. Une plaquette est éditée à cette occasion, qui présente les nombreux artistes photographes retenus pour cette performance, mais elle n'est pas encore en sa possession. Il s'agit d'un projet mené de concert avec la commune de Lancy et stimulé par leur Fonds de décoration. A découvrir.

### **3.5. Fête à La Julienne le 4 juillet 2014**

**Mme Arnold** annonce qu'un café-concert aura lieu à La Julienne le 4 juillet 2014. Pas forcément sur le thème de la fête américaine, mais plus sur la dynamique de leur Maison des arts et de la culture.

### **3.6. En vacances dans mon quartier**

**Mme Arnold** informe que le projet '*En Vacances dans mon quartier*' se décline dès la fin du mois de juin 2014 à Plan-les-Ouates, avec un programme éclectique présenté sur un seul support de communication qu'elle invite à découvrir. Toutes les populations sont concernées, des plus petits aux adultes affirmés.

### **3.7. Diffusion des matchs de la Coupe du Monde de football**

**Mme Arnold** annonce le programme spécial projection des matchs de football de la Coupe du monde, qui invite la population sur divers sites associatifs de la Commune. Mais comme annoncé précédemment, le soir de la Fête de la Musique les matchs ne seront pas diffusés sur le site. Hormis peut-être de manière un peu plus masquée au bar, il n'y aura pas d'écran géant pour la projection des matchs de ce soir-là.

### **3.8. Fêtes de fin d'année scolaire**

**Mme Arnold** annonce que le programme de la fin d'année scolaire se déroulera comme suit :

- Promotions des 8P le mercredi 25 juin 2014, avec la remise des traditionnels dictionnaires et la fête entre la salle de sport et la salle communale.
- Promotions marquant la fin de l'année scolaire pour tous, avec cortège et fête dès 18H30, le vendredi 27 juin 2014.

Les conseillers municipaux ont reçu des invitations pour ces différents moments qui marquent la vie communale et elle les encourage à répondre directement au secrétariat général.

### **3.9. Remise de prix spécifiques (Maturité, diplômes, ...)**

**Mme Arnold** informe que la fin d'année se marque aussi, pour leur Commune, par la reconnaissance de jeunes terminant leurs études dans les écoles post obligatoires, avec la remise de prix spécifiques. Ainsi, la remise des maturités au collège Madame de Staël et des diplômes à l'école de culture générale Ella-Maillart verront la présence d'autorité communale et des prix seront décernés dans de nombreuses écoles.

### **3.10. Remise des attestations de suivi du cours Appren'Tissage**

**Mme Arnold** annonce que la remise des attestations de fin d'année de suivi du cours Appren'Tissage se dérouleront la semaine prochaine. Il s'agit d'un moment fort de reconnaissance pour près de quarante personnes ayant suivi de façon hebdomadaire les cours organisés par le Service d'action sociale et de la jeunesse. Ces cours sont donnés par des bénévoles qu'elle tient à saluer ici.

### **3.11. Visite à la Colonie Arc-en-Ciel**

**Mme Arnold** informe que la traditionnelle visite à la Colonie Arc-en-Ciel se déroulera jeudi 10 juillet prochain. Le site du Châtelard accueillera ainsi la délégation communale au tout début de son 1<sup>er</sup> séjour, lors de la 1<sup>ère</sup> semaine. Les conseillers municipaux recevront un message de l'administration pour le leur rappeler. Les personnes intéressées peuvent cependant d'ores et déjà s'annoncer auprès du secrétariat général.

### 3.12. Distillerie de Plan-les-Ouates

Concernant la Distillerie de Plan-les-Ouates, dont le sort intéresse nombre de personnes, politiques ou communières, **Mme Arnold** annonce que le Conseil administratif a rencontré au cours des dernières semaines les trois entités directement concernées par cet objet, à savoir les propriétaires, les locataires et les sous-locataires. Le Conseil administratif marque son intérêt pour cet espace, lieu symbolique d'un patrimoine local, investi de façon culturelle au cours des dernières années. Il sera en mesure de présenter au Conseil municipal un projet concernant sa potentielle acquisition en septembre 2014. Il a aussi évoqué le souhait d'organiser une visite des lieux lors d'une prochaine commission.

### 3.13. Aménagement des préaux de l'Ecole du Vélodrome

**Mme Arnold** confirme que les jeux prévus pour aménager le petit préau en herbe de l'école du Vélodrome seront installés durant l'été, à mi-juillet 2014. Des jeux tracés au sol seront aussi dessinés dans le préau général. Cela concrétise les annonces et la volonté d'intervenir dans ce périmètre qu'elle avait pu faire en automne dernier au Conseil d'Etablissement de l'école du Vélodrome/Petites-Fontaines, à la suite de l'annonce de vouloir préserver les jeux publics du Mail à l'usage du plus grand nombre d'enfants, sous la responsabilité de leurs parents.

### 3.14. Lettre de l'Ecole du Vélodrome

**Mme Arnold** annonce que, suite à la lettre de l'école du Vélodrome, cosignée par la directrice et quelques enseignantes, la directrice a été reçue par la commission Ecoles et petite enfance. L'affaire est close pour elle et les projets sont en place comme elle vient d'en parler. La communication défailante, liée avant tout à absence prolongée du directeur, a été relevée et la directrice remplaçante est le relai vers les enseignantes émettrices.

### 3.15. Course d'école à Berne

**Mme Arnold** remercie M. Ruffieux (dont l'enfant a participé à la sortie à Berne à l'automne dernier) de l'avoir informé du fait que la course d'école du Vélodrome organisée dans le cadre de cette classe qui avait remporté un prix lors de ce séjour et de cette découverte à Berne est mentionnée dans l'annonce de la course d'école, ce qui permet de réduire le prix de la course pour les enfants, ce qui était aussi une volonté émise et qui est une très bonne chose. Elle rappelle aussi que cette sortie à Berne sera reconduite en automne prochain et que les conseillers municipaux qui souhaiteraient s'y joindre sont évidemment les bienvenus.

### 3.16. Restaurant scolaire

**Mme Arnold** rappelle qu'elle a évoqué en commission Ecoles, la réflexion qui était portée sur le restaurant scolaire et notamment sur la question des tarifs qui, au cours de ces derniers mois, ont aussi fait l'objet d'une discussion avec l'association des parents d'élèves, ce qui leur a permis de mettre en place quelques réflexions et de revoir les tarifs. Ces tarifs seront donc certainement revus à la baisse pour la rentrée scolaire prochaine avec un nouveau règlement. Les inscriptions ont eu lieu pour le restaurant scolaire, via le parascolaire, au cours du mois de mai 2014. Une séance de rattrapage a eu lieu la semaine dernière, ce qui a permis de récupérer près de 800 inscriptions sur le Canton et permet d'envisager (ce qui était le souhait du GIAP) de ne pas prendre en considération les inscriptions au premier jour de la rentrée scolaire, mais de laisser en attente les inscriptions potentielles à ce moment-là, durant un mois. Ils verront alors si cela est efficace. En tout cas, la prise d'inscriptions a été bien conçue.

### 3.17. Salle de gymnastique de l'Ecole des Petites-Fontaines

**Mme Arnold** informe qu'une projection large, présentée en cinq perspectives différentes, a été présentée au Conseil administratif et aux services de l'administration il y a dix jours, par le bureau d'architectes Brodbeck et Roulet, en charge de ce projet. De belles visions sont ainsi dégagées afin de pouvoir concrétiser le projet crédit d'étude que le Conseil administratif souhaite pouvoir présenter au Conseil municipal en septembre prochain. Mais avant cela, le Conseil administratif souhaite pouvoir les associer à une présentation qui aura certainement lieu dès la rentrée scolaire. La commission des écoles du 12 juin 2014 laissait envisager de profiter de la séance du 28 août 2014 pour une présentation plénière en présence des architectes. A confirmer évidemment.

### 3.18. Séjour des jeunes joueurs de football roumains

**Mme Arnold** termine par un bref reflet concernant le séjour des jeunes joueurs de football roumains. Ils ont effectivement accueilli leurs jeunes roumains à l'occasion du tournoi de football de l'Ascension au mois de mai dernier. Cette organisation a également mobilisé passablement de forces. Les roumains ont été extrêmement contents de l'accueil et de leur séjour.

### 3.19. Les Transports genevois en chiffres

**M. Durand** fait remarquer aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu sur leur place une petite plaquette éditée par le Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture intitulée '*Les transports genevois en chiffres*'. Cette plaquette a le mérite de fournir différents chiffres sur la mobilité à Genève. Comme le fait, notamment, qu'en 2011 plus de 188'000 déplacements ont été constatés à la frontière de St-Julien, ce qui en fait la deuxième porte d'accès au Canton, mais que seul 3 % de ces 188'000 déplacements se font en transports collectifs. Que 45 % des déplacements motorisés portent sur des distances inférieures à 5 km. Que le 83 % du réseau routier du canton appartient aux communes, etc. Cette petite brochure propose donc toute une série de chiffres qui sont bien intéressants à connaître et il ne peut qu'encourager les conseillers municipaux à les découvrir.

### 3.20. Complément autoroutier – Giratoire de la Bataille

**M. Durand** annonce que le Conseil administratif a adopté, dans sa séance de ce jour, un courrier destiné à l'Etat au sujet du projet de complément autoroutier : le giratoire de la Bataille. En résumé, et au-delà des aspects techniques, ce courrier exprime les doutes du Conseil administratif sur la capacité de l'autoroute N1 à absorber le trafic supplémentaire amené par le complément de jonction autoroutière et plus globalement par l'ensemble des infrastructures de Genève-Sud. En effet, le constat fait quotidiennement sur l'autoroute est sans appel : l'autoroute est saturée. Dès lors, comment imaginer que les milliers de véhicules supplémentaires vont correctement circuler grâce à ces nouvelles infrastructures, et par conséquent, éviter d'emprunter le réseau secondaire comme c'est le cas actuellement ? Le projet général ne discutant pas de la réserve de capacité éventuelle de l'autoroute N1, leurs doutes ne sont pas dissipés, d'autant plus que plusieurs demandes ont été formulées à de nombreuses reprises, tant à l'OFROU qu'à la DGT. Aucun élément de réponse à ce sujet n'a été reçu. En conséquence, la Commune souhaite obtenir une étude approfondie de la capacité d'absorption réelle de l'autoroute N1, notamment pour l'heure de pointe du matin, afin d'acquiescer la conviction que ce projet permettra de soulager réellement et durablement les réseaux secondaires et de quartier actuellement trop sollicités.

Deuxièmement, si le fonctionnement des infrastructures précitées est garanti, la commune de Plan-les-Ouates exige la suppression de tout mouvement permettant de rejoindre ces

infrastructures par la route de Saconnex-d'Arve. Autrement dit, il est impératif que la liaison entre cette nouvelle jonction autoroutière et la L1 se fasse à une altimétrie différente que celle de la route de Saconnex-d'Arve. Le souhait de la Commune est de faire de cette dernière une plaque urbaine en lien avec le développement du quartier des Sciers. Or, s'il est possible de rejoindre le futur giratoire de la Bataille ou la future liaison L1 par la route de Saconnex-d'Arve, un trafic conséquent s'y déportera et empêchera tout apaisement de ce tronçon classé en réseau de quartier. De plus, cela permet de satisfaire une autre exigence de la Commune de voir la L1 réalisée en tranchée couverte, comme elle l'a mainte fois exprimé.

### **3.21. Inauguration du potager urbain**

**M. Durand** informe que l'inauguration du potager urbain qui se trouve le long du Mail 2000 s'est déroulée le samedi 24 mai 2014, en présence des partenaires de ce projet et des jardiniers, avec un accompagnement musical apprécié de la chorale 'Les chants de la Terre'. Il ne peut que les encourager à aller regarder ce beau jardin qui commence à produire légumes et fleurs.

### **3.22. Aide humanitaire d'urgence**

**M. Durand** informe que le Conseil administratif, dans sa séance du 10 juin dernier, a accepté de verser une aide humanitaire d'urgence au profit de Caritas Suisse de CHF 10'000.- pour venir en aide aux populations des Balkans. La Bosnie-Herzégovine et la Serbie ont été durement frappées au début du mois de mai 2014 par de violentes inondations qui ont touché plus de 2.5 millions de personnes. Caritas Suisse organise des mesures d'aide d'urgence avec ses partenaires locaux : des denrées alimentaires sont distribuées ainsi que de la nourriture pour bébé, des médicaments, des désinfectants, des produits d'hygiène, des vêtements, etc.

### **3.23. Réponses aux deux questions posées par M. Meylan lors du Conseil municipal du 20 mai 2014 : 'Qui est en charge du nettoyage du parking situé devant les tennis des Petites-Fontaines et du coin où se trouve la borne SIG au chemin de la Mère-Voie ?'**

En ce qui concerne le chemin qui longe le parking situé devant les tennis des Petites-Fontaines, **M. Durand** explique qu'il s'agit bien d'un chemin communal et qu'une attention particulière sera apportée à son nettoyage, notamment le samedi matin, lorsqu'il y a moins de voitures sur le parking. La Commune va demander cela à son mandataire. Quant au chemin de la Mère-Voie, si un nettoyage hebdomadaire y est effectué, la borne SIG fait cependant partie du domaine privé. Les déchets s'y trouvant ne sont pas à nettoyer par les services communaux, bien que la Commune s'en charge malgré tout quand il y a trop de déchets.

### **3.24. 1<sup>ère</sup> étape du Tour du Canton 2014**

**Mme Monbaron** informe que la première étape du Tour du Canton 2014 s'est déroulée sur leur Commune. Malgré quelques flottements dans l'organisation, cette première étape, organisée par le club de natation, fut une réussite du point de vue des coureuses et coureurs. Un débriefing est prévu avec le comité central le 25 juin 2014. Un débriefing 'communal' (club de natation, SEE et APM) est prévu à la suite.

### **3.25. Grand Prix des Villes Sportives**

**Mme Monbaron** annonce qu'une équipe de huit jeunes, encadrés par M. Chenaux (APM), se rendra à Aigle le 21 juin 2014, pour y défendre les couleurs de la Commune. Cette équipe a été réunie sous l'égide du Service de l'action sociale et de la jeunesse, qui a mis sur pieds quatre entraînements dirigés par M. Chenaux, lequel a pris ces jeunes en charge sur son temps libre. La partie logistique et organisationnelle étant assurée par le secteur sport, le déplacement se

fera avec le bus du Locados. Ils se réjouissent de cette collaboration et leur souhaitent plein succès.

### **3.26. Sportissiplo et inauguration de la nouvelle Buvette le 20 septembre 2014**

**Mme Monbaron** annonce qu'une séance d'information pour les clubs a été organisée le 12 juin 2014, avec pour objectif de décrire les grandes lignes de cette journée particulière et de recueillir les propositions des clubs. L'un des points forts de la journée sera un relais entre la place des Aviateurs et les Cherpines (1 relayeur par club porte une 'flamme' et l'arrivée sera coordonnée avec la partie officielle de l'inauguration du bâtiment et l'ouverture de la Fête. Une coordination, ainsi qu'une communication commune, sont assurées par les services concernés par les manifestations de ce week-end très riche en événements (repas villageois le jeudi, Bicentenaire le vendredi, samedi et dimanche, Sportissiplo et inauguration le samedi, Fête de la Mobilité le dimanche).

### **3.27. Je cours pour ma forme**

**Mme Monbaron** annonce que pour sa première édition, ce programme qui se déroule le jeudi soir aux Cherpines, a rencontré un joli succès. Cette session se terminera aux Evaux le 21 juin 2014 dès 9H00, par un regroupement des participants du programme dans les différentes communes genevoises, avec le défi JCPMF (courir 5, 10 ou 15 km selon le niveau et les objectifs de chacune et chacun), suivi d'un repas canadien.

### **3.28. Sport organisé en juillet et août dans le cadre du programme 'En vacances dans mon quartier'**

**Mme Monbaron** annonce que le sport sera présent dans le programme d'En vacances dans mon quartier', avec : deux camps de basket, des camps et un stage de découverte de tennis, un camp de football, un camp pour les gardiens de football et un camp de boxe.

### **3.29. Tournoi de football et tournoi de l'école de rugby**

**Mme Monbaron** informe qu'il y a eu deux tournois aux Cherpines : le tournoi de l'Ascension les 28 et 29 mai 2014, tournoi de football organisé par le FC Plan-les-Ouates, ainsi que le tournoi de l'école de rugby qui s'est déroulé le 8 juin 2014. Ces deux manifestations se sont déroulées sous un soleil magnifique. Elles ont rencontré un grand succès, tant sur les terrains qu'au niveau de la participation du public.

### **3.30. Contrat local de sécurité**

**Mme Monbaron** fait savoir qu'un nouveau contrôle radar conjoint, entre les polices cantonale et municipale, s'est déroulé à la route de Base. Lors du précédent contrôle, ils avaient pu faire part de leur mécontentement face à la grève des gendarmes qui ne verbalisaient pas comme ils auraient dû le faire. Ayant constaté une attitude similaire lors de ce second contrôle, un courrier sera cette fois adressé à qui de droit pour informer que les APM ne participeront plus à ces contrôles tant que des actions de grève seront en cours.

### **3.31. Réorganisation du service de la Police municipale**

**Mme Monbaron** annonce que le Conseil administratif a validé ce matin une réorganisation du service de la Police municipale avec la création de deux postes de caporaux. Ceux-ci seront pourvus en interne et ne nécessiteront donc pas d'engagements supplémentaires.



### **3.32. Soirée GE-Veille**

**Mme Monbaron** informe que la soirée de prévention des cambriolages s'est déroulée le 22 mai 2014 à la salle communale. Environ 35 personnes se sont déplacées, ce qui n'est pas beaucoup, mais les questions ont été nombreuses et de qualité. Les présentations effectuées durant cette soirée sont disponibles sur le site internet ou au guichet de la Police municipale.

### **3.33. Actions de prévention routière**

**Mme Monbaron** annonce que des actions de prévention routière en lien avec la consommation d'alcool et de stupéfiants chez les jeunes dès 16 ans sont actuellement mises sur pied par la Fase, le SASJ et le Locados. Actions durant lesquelles les agents de la police municipale seront également présents. Ils auront l'occasion d'en parler en commission Sécurité à la rentrée de septembre 2014, puisqu'ils n'ont pas de commission d'ici là.

### **3.34. PLQ Les Sciens**

#### **Convention avec le regroupement des propriétaires privés**

**Mme Monbaron** informe que les parties sont en accord avec le texte qui avait été présenté en commission Grands Projets Urbains, mais il s'avère que les propriétaires ont reçu des informations de l'Administration fiscale qui repoussent à nouveau la signature de cette convention. En effet, il semble qu'en cas de revente des appartements que les propriétaires privés auront obtenus en échange de leur parcelle et de leur maison actuelle, seul l'appartement destiné à leur relogement sera considéré comme acquis dans le cadre d'un échange. Les autres appartements (2 au maximum) seraient considérés comme de nouvelles acquisitions et leur vente taxée en fonction des années de possession (alors que dans le cadre de l'appartement principal, les années de possession de la maison sont prises en compte). Cela change donc passablement la donne et retarde la signature de cette convention. Un courrier sera donc adressé cette semaine à M. Dal Busco, Conseiller d'Etat en charge des finances, pour évoquer ce problème et trouver une solution.

#### **Rencontre avec les copropriétaires**

Mme Monbaron annonce qu'ils ont également rencontré leurs copropriétaires, afin d'envisager une collaboration future. Des explications détaillées seront fournies aux conseillers municipaux lors de la prochaine commission GPU de la semaine prochaine.

### **3.35. Plan directeur de quartier (PDQ) des Cherpines**

**Mme Monbaron** annonce qu'une séance du comité de pilotage des Cherpines, réunissant le Conseiller d'Etat en charge de l'aménagement, les conseillers administratifs des deux communes, ainsi que des collaborateurs de divers services cantonaux s'est déroulée cette après-midi. Il a été pris acte de l'achèvement des travaux de la maîtrise d'œuvre urbaine. Les discussions ont notamment porté sur le financement à la charge des communes car les plans financiers présentés ne sont pas réalistes. Après plusieurs années de revendications des communes, celles-ci ont enfin été entendues et, début septembre 2014, une première séance de discussion sera proposée aux communes qui ont des grands projets d'aménagement sur leur territoire afin qu'un outil qui permette d'alléger leurs charges soit trouvé.

### **3.36. Plan localisé de quartier (PLQ)**

**Mme Monbaron** informe que dans l'attente du lancement du premier plan localisé de quartier (PLQ), diverses études (notamment sur la programmation des activités et du projet urbain) seront réalisées sur la pièce Ea, soit le périmètre de l'actuel tennis. Celles-ci seront pilotées et

financées par l'Etat, la Commune et les promoteurs du Rolliet. Le plan directeur de la zone industrielle de Confignon est en cours d'élaboration et une première version est prévue pour cet été. La présentation au comité de pilotage et le lancement de l'enquête publique sont prévues cet automne.

### **3.37. Plan de site et modification de zone d'Arare-Dessus**

**Mme Monbaron** annonce que la modification de zone d'Arare-Dessus est passée au Grand Conseil en mai 2014 et a été renvoyée en commission Aménagement. Les autorités communales devraient être entendues par cette commission avant un vote définitif du Grand Conseil, qui permettra de lancer la procédure d'opposition. Il y a de fortes chances, si le vote du Grand Conseil a lieu au mois de juin 2014, pour que la Commune demande à ce que la procédure d'opposition ne s'ouvre qu'en septembre 2014. En effet, il ne serait pas très heureux, pour les habitants, de l'ouvrir durant la période de vacances.

### **3.38. Modification de zone Arare-Dessous**

**Mme Monbaron** informe que ce sujet sera abordé sous le point 5.A.b) de l'ordre du jour de cette séance.

### **3.39. Plan de site de Saconnex d'Arve-Dessous**

**Mme Monbaron** annonce que le projet de plan de site de Saconnex d'Arve-Dessous va passer en enquête technique, alors que cela fait des mois et des mois qu'il est entre les mains du Conseil d'Etat. Ils n'auront donc probablement aucune réponse avant la rentrée.

### **3.40. Réponse à la question posée par M. Rieben lors du Conseil municipal du 20 mai 2014 : 'Y a-t-il eu demande d'autorisation pour l'abattage du cèdre sur la parcelle où se trouvait anciennement l'Auberge de la Tour ?'**

**Mme Monbaron** avait expliqué que l'abattage de ce cèdre faisait suite à une autorisation qui avait été délivrée en 2008. M. Rieben s'était alors étonné que celle-ci n'ait pas été renouvelée. En fait, il s'avère que les plans complémentaires dataient de 2008, mais que c'est en janvier 2010 qu'une autorisation d'abattage de ces arbres a été délivrée. Il y a alors eu un recours et une nouvelle autorisation a été délivrée le 22 juin 2012. Il y a eu un nouveau recours. L'arrêt de la Chambre administrative a été délivré le 25 juin 2013 et le délai de deux ans a commencé à courir à partir de cette date. L'abattage a donc été fait dans les délais avec une autorisation en bonne et due forme.

### **3.41. Réponse à la question posée par M. Monnerat lors du Conseil municipal du 20 mai 2014 : 'Le restaurant Sushitime a-t-il obtenu une autorisation pour le plancher installé sur le trottoir devant l'établissement et qui pouvait être dangereux ?'**

**Mme Monbaron** explique que, renseignements pris, le gérant n'a pas fait de demande à la police municipale car cette terrasse est installée sur une parcelle privée. Dès lors, celui-ci doit effectuer une demande au Département de l'aménagement et non pas à la Commune. Le gérant en a été avisé. Un courrier lui a été adressé, lui demandant d'enlever sa terrasse tant qu'il n'a pas reçu cette autorisation.

## **4. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à c).

a) **Sécurité et mobilité du 26 mai** (annexe a)

**M. Ruffieux** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) **Ad hoc Grands Projets Urbains du 27 mai** (annexe b)

**Mme Hostettler** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) **Petite enfance et écoles du 12 juin** (annexe c)

**Mme Willmann** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération :**

a) **D 28A-2012 R : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- en vue de la réfection des sols du Mail 2000**

**Le Président** rappelle qu'une première entrée en matière a eu lieu sur ce projet de délibération D 28A-2012 R (annexe 1) lors du Conseil municipal du 22 mai 2012. Ce projet a ensuite été retiré par le Conseil administratif le 19 juin 2012. Le projet, qui a été amendé et qui est proposé ce soir, a été présenté en commission Bâtiments et préavisé favorablement par l'ensemble des commissaires. Vu le caractère un peu particulier de ce projet de délibération, il demande à Mme Hostettler, secrétaire, de donner lecture des modifications qui y ont été apportées, afin que tous les conseillers municipaux aient les mêmes informations que les commissaires.

A l'issue de cette lecture, **M. Durand** rappelle qu'il s'agit d'un projet qui a été introduit il y a maintenant deux ans, à savoir en mai 2012. Il s'agissait, initialement, d'un projet plus ambitieux puisqu'il visait à imperméabiliser une partie du Mail 2000 pour en améliorer l'accessibilité. Or, ils ont découvert un peu plus tard que s'ils partaient dans cette direction-là, ils devaient faire des investissements beaucoup plus importants en raison des problèmes d'écoulement d'eaux de pluie. Il aurait en effet fallu qu'ils installent des bassins de rétention. Suite à l'audition des pétitionnaires qui s'est déroulée en commission l'automne dernier et suite aux différentes discussions qu'ils ont pu avoir avec la Direction générale des eaux à l'Etat, ils ont opté pour un projet beaucoup plus 'léger' puisqu'il consiste à refaire l'intégralité de ce Mail avec le même revêtement, sans en changer la surface, sauf sur un petit tronçon qui va de la route de Saint-Julien au jardin d'enfants Les Abeilles, puisque c'est le seul cheminement qui permet d'accéder à ce jardin d'enfants. A ces conditions, l'Etat ne les contraindra pas à faire des bassins de rétention. La Commune a d'ailleurs reçu un courrier tout récent, datant du 13 juin 2014, leur confirmant cela. Ce qui est une bonne chose, sachant qu'il y a eu des petits soubresauts à ce sujet. L'objectif, s'ils acceptent de voter cette délibération ce soir, est de déposer une requête en autorisation de construire dès le lendemain de cette séance, afin qu'elle puisse être en force (ce serait donc une APA : autorisation en procédure accélérée) à l'issue du délai référendaire, en début septembre 2014, et qu'ils puissent entreprendre les travaux cet automne. Il serait bien que cette situation soit assainie une fois pour toute pour l'hiver, puisque c'est surtout en cette période-là que des problèmes sont rencontrés à cet endroit.

S'il n'a pas réagi lorsque cela a été soumis en commission Bâtiments, **M. Jeanmonod** se pose quand même la question d'un accès aux bâtiments qui se trouvent juste en face des Abeilles. Il faudrait essayer de trouver une solution pour que le terrain sur lequel ils vont devoir traverser

soit un peu plus stable que ce qui existe actuellement. Il pense à l'endroit, juste en-dessous de la Migros, où il y a les bâtiments du Vélodrome et une traverse pour se rendre aux Abeilles.

**M. Durand** explique que ce n'est pas prévu en l'état, car si chacun arrive avec son idée qui, chacune individuellement est pertinente, ils vont se retrouver à imperméabiliser la totalité du Mail et c'est exactement le travers dans lequel ils étaient tombés dans le premier examen de ce projet. Il rappelle qu'ils vont refaire toute la matière argilo-calcaire qui existe, ce qui devrait permettre d'éviter un certain nombre de problèmes qu'ils observent à l'heure actuelle, dus simplement au tassement et à l'ancienneté des gravats et du sol qui avait été imperméabilisé, ce qui a provoqué de la rétention d'eau. Le projet, tel qu'il est prévu-là, devrait quand même bien améliorer cette situation. Voilà tout ce qu'il peut répondre en l'état.

**M. Thorimbert** annonce qu'il votera ce crédit, mais fait remarquer qu'une des justifications du crédit initial était le besoin d'introduire la fibre optique dans l'ensemble des bâtiments administratifs attenants. Est-ce à dire qu'aujourd'hui il n'y a plus de besoins ? Ou a-t-on trouvé une autre solution pour amener la fibre optique si besoin est ?

**M. Durand** explique qu'ils n'ont pas trouvé d'autre manière d'installer la fibre optique et que les besoins existent toujours. C'était plutôt un effet d'aubaine. C'est-à-dire qu'ils s'étaient dit qu'ils pourraient le faire dans le cadre du premier projet qui était plus conséquent puisqu'ils allaient plus profondément dans le sol. Là, dans la mesure où ils ne feront qu'un dégrappage sur quelques centimètres, ce n'est plus possible d'introduire la fibre optique. Ce besoin ne sera donc pas résolu avec cette délibération.

**M. Ruffieux** va également soutenir ce crédit qui correspond aussi à un point d'une motion qu'ils avaient déposée conjointement avec le groupe des Vert'libéraux il y a plus d'une année. Ils vont donc le voter même s'ils espèrent que le résultat sera satisfaisant et surtout durable, dans tous les sens du terme.

**Mme Djoungong** demande si après ces travaux les livraisons pour le Japlo seront facilitées avec des voitures. Elle a assisté à un problème où ils n'arrivaient pas à faire une livraison au Japlo. Est-ce qu'il y aura moyen de faciliter les livraisons ?

**M. Durand** explique qu'un des éléments qui a rendu ce sol imperméable est justement le trafic trop important de véhicules. Certes, ce sont forcément des véhicules communaux puisque normalement ce n'est pas une voirie destinée aux voitures. Il rappelle que ce Mail a été utilisé historiquement comme parking et que tous ces éléments-là ont imperméabilisé le sol. Il ne connaît pas la problématique particulière de la livraison au Japlo. Techniquement, il est possible d'y accéder en véhicule pour faire des livraisons, mais il faut que cela soit extrêmement rare, sans quoi ils se retrouveront l'année prochaine avec le même problème qu'aujourd'hui concernant le revêtement.

**Mme Arnold** explique qu'ils ont envoyé un courrier il y a maintenant de nombreux mois pour aviser qu'il n'y avait plus d'accès véhicules possibles sur le Mail, que ce soit pour les Abeilles ou le Japlo et qu'il fallait envisager d'autres systèmes de livraisons. Seuls sont autorisés les accès de leurs véhicules pour l'entretien. A partir de là, les livraisons doivent se faire par des diables, sauf éléments exceptionnels en cas de travaux. Ceci dit, le Japlo est en lien avec leur administration ; s'il devait y avoir des éléments conséquents, la demande peut être faite. Mais à la base, il n'y a aucun accès véhicules, sauf pour les véhicules de l'administration communale. Par contre, il est quand même possible d'accéder au Japlo, et cela a été fait depuis, par la Mère-Voie, via le jardin.

**Le Président** propose aux conseillers municipaux de se prononcer globalement sur ces amendements : **Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité, soit par 20 voix pour.**

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 28A-2012 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.**

b) **D 87-2014 P : Adoption du projet pour la modification des limites de zone d'Arare-Dessous N° 29'904-529 sur la commune de Plan-les-Ouates**

Après avoir demandé à la secrétaire de donner lecture de ce projet de délibération D 87-2014 P (annexe 2), **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Cette dernière est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

**Mme Monbaron** explique que cela fait maintenant quelque temps qu'ils travaillent sur ce projet de modification de zone d'Arare-Dessous. Projet qui avait été initié en même temps que les modifications de zone et le plan de site d'Arare-Dessous. Ils étaient également partis pour réaliser un plan de site d'Arare-Dessous, avant que l'Etat leur explique que cela ne serait pas possible puisqu'Arare-Dessous n'était plus un hameau. Le lieu est effectivement devenu un village depuis qu'il est relié à la commune de Plan-les-Ouates par les immeubles du chemin du Daru et les villas du chemin de Trapas-Loup. Comme indiqué dans cette délibération, ce projet est passé en enquête publique du 24 janvier au 23 février 2014. Six observations ont été reçues dans le cadre de cette dernière. Ces observations ont été traitées en commission Aménagement et environnement le 5 mai 2014. La commission n'a pas souhaité vérifier le projet initial. Celui-ci reste donc tel qu'il a déjà été présenté à l'Etat durant l'enquête technique. Ils arrivent maintenant au moment où ils doivent rendre ce projet de délibération pour demander au Conseil d'Etat de présenter un projet de loi au Grand Conseil, afin de pouvoir modifier ces limites de zone à Arare-Dessous. Avant que la parole ne soit cédée aux conseillers municipaux, Mme Monbaron informe encore qu'ils ont reçu ce jour un courrier de la part d'un propriétaire qui a fait opposition et qui habite le canton de Vaud. Ce dernier les informe qu'il ne peut pas être présent ce soir pour des raisons professionnelles. Par ce courrier intitulé '*Séance du 17 juin 2014, questions du public*' (bien que ce ne soit pas vraiment une question du public, mais simplement un courrier en relation avec le dossier qui les occupe), il demande que les villas de M. Gaud et de M. Genecand, qui sont situées au chemin des Vaulx, soient inscrites en zone constructible, ce qui n'est pas le cas dans le projet. Il souhaite également que le bâtiment dont il est propriétaire au bord de la route de Bardonnex à la sortie d'Arare, et qui reste en zone agricole, puisse passer en zone de développement. Ce même propriétaire leur adresse une copie d'un courrier qu'il a adressé à l'Etat et dans lequel il regrettait le fait que les personnes ayant formulé une opposition n'aient pas été auditionnées et n'aient pas eu l'occasion de s'exprimer sur leur opposition. Il informe que quelle que soit la décision, que ce soit reçu ou non, si le projet reste en l'état actuel, ces propriétaires feront opposition une fois que la loi sera votée devant le Grand Conseil. Ils formulaient donc vraiment leur volonté de pouvoir être reçus. Sauf erreur de sa part, Mme Monbaron se souvient qu'ils ont déjà reçu les propriétaires d'Arare-Dessous avant l'enquête publique, puisque le projet avait été modifié. Certains de ces propriétaires ont donc eu l'occasion de venir s'exprimer par rapport à leurs demandes. Ce sont d'ailleurs toujours les mêmes. Voilà pour ce qu'elle tenait à dire en préambule. Elle aura ensuite un ou deux amendements à apporter.

**M. Rieben** se fait le porte-parole de quelques habitants d'Arare qui lui ont demandé d'intervenir ce soir pour demander un ajournement de cette décision, car les propriétaires concernés par les modifications des limites de zone souhaiteraient être reçus par la Commune. Afin que cette séance puisse avoir lieu avant le vote, il faudrait évidemment, si le Conseil administratif acceptait, ajourner la décision de ce soir.

**Mme Monbaron** lui répond que la décision d'ajournement appartient au Conseil municipal.

**M. Rieben** demande alors comment ils doivent procéder.

**Le Président** lui explique qu'il lui faudrait simplement proposer au Conseil municipal de voter sur un ajournement ou un renvoi en commission, car un renvoi en commission est aussi une possibilité.

**M. Rieben** propose donc un renvoi en commission avec audition des propriétaires concernés.

Comme l'a dit Mme Monbaron, **M. Tinguely** convient que les demandes sont toujours un peu les mêmes de la part de ces gens qui ont déjà été reçus à la commission. Il ne s'oppose pas à ce qu'ils les reçoivent une nouvelle fois, mais cela ne fait que retarder l'adoption de ce plan de site et il ne pense pas que cela risque de changer leur position.

**M. Meylan** demande à M. Rieben s'il s'agit des mêmes propriétaires que la commission Aménagement a déjà reçus une fois, si ce n'est deux fois.

**M. Rieben**, qui n'était pas présent lors de cette commission, l'ignore.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet la proposition de M. Rieben de renvoyer ce projet en commission, afin de recevoir l'ensemble des propriétaires concernés par les modifications du plan de zones, avant le vote de ce projet.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 87-2014 P en commission Aménagement, afin d'y auditionner l'ensemble des propriétaires concernés par les modifications du plan de zones par 9 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions.**

b) **D 94-2014 P : Crédit d'investissement de CHF 55'000.- pour l'installation de caméras de vidéosurveillance à la déchetterie de l'Abérieu**

**Le Président** demande à la secrétaire de donner lecture de ce projet de délibération D 94-2014 P (annexe 3). A l'issue de cette lecture, il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

**Mme Monbaron** annonce que les explications ne seront pas très longues, car ce projet se comprend aisément au vu des différentes photos qui y sont annexées. Cette déchetterie, qui se situe tout près de l'école des Serves, est un peu excentrée par rapport aux habitations et donc, facilement accessible en toute discrétion. Elle est parfois fréquentée de façon inadéquate. Les espaces verts et la police municipale ont très souvent l'occasion de retrouver des tas de débris en dehors des bennes ou alors des débris qui n'ont rien à faire à cet endroit comme, notamment, des pots de peinture, des canapés et différentes choses qui donnent une mauvaise image de leurs déchetteries, pour toutes les personnes qui viennent y apporter leurs déchets et qui n'ont pas forcément envie de voir des tas d'ordures déposés ainsi. Cela incite également

d'autres personnes à venir poser des encombrants en dehors des jours de ramassage prévus à cet effet et engendre, pour le personnel communal, du travail supplémentaire par le simple fait qu'il faut commander des camions supplémentaires pour venir évacuer tous ces déchets. Pour tenter de retrouver les gens qui viennent déposer ces déchets, il faut essayer de déchiffrer des adresses postales sur les cartons ou les sacs. Seulement, avec le temps, ce sont des choses qui se transmettent et l'on trouve de moins en moins d'étiquettes. Il est donc très difficile de retrouver les auteurs de ces dépôts sauvages. Il est donc proposé aux conseillers municipaux, d'installer en ce lieu, des caméras de vidéosurveillance. Comme ils ont pu le lire dans le message, ces caméras seraient posées sur des mâts à une certaine hauteur, afin qu'elles ne se fassent pas voler comme ce fut le cas il y a quelques années, lorsqu'ils ont fait une tentative avec des caméras mobiles. Ils vont donc essayer de ne pas renouveler l'opération. C'est un montant assez conséquent, puisqu'il s'agit de CHF 55'000.-. Seuls CHF 8'700.- sont à destination des caméras. Le solde est à destination des Services Industriels de Genève pour la pose d'un compteur, car cette déchetterie n'a aucune arrivée électrique. Bien qu'il y ait un boîtier SIG juste à côté, ces derniers refusent catégoriquement que la Commune tire une ligne et pose un compteur pour se brancher sur leur emplacement. Ils doivent donc faire le nécessaire s'ils veulent équiper cette parcelle en électricité et les montants pour amener cette électricité à cet endroit sont conséquents. Elle précise également que les données qui seront enregistrées par les caméras seront transmises par câbles et stockées sur le système que la Commune possède maintenant dans le parking souterrain de la place des Aviateurs. Ce serveur est d'une capacité suffisante pour accueillir les images des caméras disposées ailleurs que dans le parking des Aviateurs. Cela avait été pensé exprès à l'époque.

**M. Jeanmonod** rappelle qu'il a déjà, à d'autres occasions, pu manifester toute sa réticence quant aux caméras de vidéosurveillance qui rappellent un peu le KGB et la CIA. Cependant, il s'est trouvé un jour en ce lieu lorsqu'un allemand, qui venait à pied depuis Berlin, l'a interpellé. Il s'est alors senti gêné en regardant autour de lui, imaginant ce que cet homme devait penser de l'endroit où ils vivent. Suite à cela, il convient, à contre-courant de ses convictions, qu'il est quand même nécessaire de surveiller ce site parce que la manière dont les gens peuvent se comporter est absolument incroyable. Et ce ne sont pas des jeunes voyous qui font ces incivilités. Ce sont des gens comme lui qui déposent ces déchets sauvages. Raisons pour lesquelles il est assez d'accord avec ce projet et qu'il estime même qu'ils pourraient le voter sur le siège, parce qu'il ne voit pas sur quoi ils pourraient encore discuter étant donné que le projet semble être tout à fait bien préparé.

**M. Valentin** rejoint totalement les derniers propos de M. Jeanmonod et annonce que son groupe propose également de voter cet objet sur le siège parce que cette situation dure depuis assez longtemps et qu'ils ne vont pas encore ergoter comme cela pendant des années. Contrairement à ce qu'a dit Mme Monbaron, il ne trouve pas que CHF 55'000.- soit une somme exorbitante vu la générosité de la Commune.

**M. Tinguely** fait remarquer que la déchetterie qui se trouve au pied du grand immeuble situé face à l'arrêt du Trèfle-Blanc est aussi souvent très sale et bien qu'ils l'oublient souvent, cet immeuble est sis sur la commune de Plan-les-Ouates. Y a-t-il également quelque chose de prévu pour cette déchetterie ? En ce qui concerne la délibération qui les intéresse ce soir et le fait de tirer de l'électricité pour les SIG, est-ce qu'il a été réfléchi à l'utilisation de panneaux solaires qui permettraient de faire fonctionner ces caméras ? Ces caméras de surveillance ne consomment pas énormément en électricité. Il estime qu'au lieu de se précipiter, ils pourraient étudier une solution de ce côté-là en commission. Etant donné qu'il a quelques questions à poser, il demande un renvoi en commission.

Concernant la déchetterie qui se trouve près de l'arrêt du tram du Trèfle-Blanc, **Mme Monbaron** estime que la situation n'est peut-être pas aussi extrême qu'à la déchetterie de l'Abérieu. Cette dernière pourrait servir de test pour l'installation de caméras de surveillance, car ils ne vont pas équiper toutes les déchetteries de la Commune en même temps. Il faut commencer par un endroit, voir ce que cela donne et aviser par la suite. Pour ce qui est des panneaux solaires, cela n'a, à sa connaissance, pas du tout été étudié. La question qu'elle se poserait à ce sujet, serait de savoir si ces panneaux permettent la transmission des données jusqu'au parking des Aviateurs. Ce serait bien que les caméras fonctionnent, mais ce serait bien aussi que les données soient transmises.

En tant qu'utilisateur de cette déchetterie, **M. Thorimbert** convient que les besoins sont avérés. S'il est donc favorable à ce projet, il propose néanmoins un renvoi en commission, car il souhaite y faire une proposition. En effet, pourraient-ils, dans la lancée, régler le problème de la circulation dans cette déchetterie ? A savoir qu'il n'y a pas un sens unique instauré et, parfois, l'on peut y voir deux voitures bloquées l'une en face de l'autre. Il souhaite apporter un petit amendement, afin d'installer un panneau 'sens unique'.

**M. Rieben** approuve la proposition de M. Tinguely, proposition qu'il aurait formulée lui-même si ce dernier ne l'avait pas fait. Il pense que cela ne coûte pas forcément moins cher, mais que ce serait plus rigolo d'avoir des panneaux photovoltaïques. Cela devrait très bien fonctionner. Il demande toutefois à Mme Monbaron s'ils ont eu un retour d'informations de la part d'autres communes qui auraient déjà équipé de caméras leurs déchetteries.

**Mme Monbaron** répond que le seul retour qu'elle a eu est celui de la commune de Bardonnex. Cela a bien fonctionné. Elle n'est pas sûre que ces caméras fonctionnent encore, donc la situation devrait s'être améliorée.

**M. Durand** a pris note de la proposition de M. Thorimbert d'établir un sens de circulation pour accéder à cette déchetterie et lui propose de ne pas conditionner son vote à cette question-là, à laquelle il se fera un plaisir de répondre lors du prochain Conseil municipal. S'agissant des panneaux solaires pour alimenter ce genre d'infrastructure, il s'avoue un peu échaudé après en avoir fait l'expérience avec des horodateurs ; sur la durée, cela ne fonctionne pas, car ce sont de toutes petites surfaces, ce qui engendre des ennuis avec la technologie. Cette expérience faite sur les horodateurs date d'une année et demie, raison pour laquelle cette technique n'a pas été investiguée de manière très sérieuse dans le cadre de ces caméras de vidéosurveillance.

**Le Président** s'en étonne car il a vu des éclairages, dans d'autres pays, alimentés par de grandes surfaces de panneaux photovoltaïques. Ce n'est peut-être pas très esthétique, mais cela existe.

**M. Magnin** estime que l'installation de caméras pour palier à des soucis d'incivilités peut être discutée. Pour sa part, en ce qui concerne cette déchetterie qui leur pose soucis depuis des années, de nombreuses questions se posent. Il s'agit de réfléchir si elle pourrait être agrandie ou déplacée. Y a-t-il un lieu où ils pourraient rajouter un container pour recueillir ces déchets ? Est-ce que la location de cette déchetterie est toujours aussi pertinente, sachant qu'un nouveau quartier va se construire dans la région dans un avenir plus ou moins proche ? Quant aux types de déchets, ne peuvent-ils vraiment pas être récoltés dans cette zone-là ? Est-ce qu'il y a un panneau suffisamment grand signalant que ces déchets peuvent être accueillis à la déchetterie de la Praille ? Cela peut-il être indiqué, puisque de toute évidence, d'après les photos, ce sont des déchets qui n'ont pas été emmenés à pieds ? L'installation de caméras de vidéosurveillance est peut-être la solution de facilité qui va nécessairement être réfléchie pour d'autres endroits



ou d'autres déchetteries. Avant cela, il aimerait qu'ils se posent toutes ces questions. C'est pourquoi il propose le renvoi en commission. Quant aux panneaux solaires, c'est quelque chose à laquelle il n'avait pas pensé. Tout comme la possibilité d'installer des caméras fictives. Ce sont autant d'éléments qui pourraient être abordés en commission.

M. Durand le corrigera s'il se trompe, mais il semble à **M. Valentin** que l'énergie en Suisse est un monopole d'Etat. Le fait d'installer des panneaux solaires les oblige donc à revendre l'électricité produite aux SIG qui, à leur tour, la leur revendent à un tarif préférentiel. Dans ce cas-là, il pense qu'ils pourraient rajouter un zéro à cette délibération. Mais l'idée était bonne. Quant aux propos de M. Magnin, il s'en étonne quelque peu, sachant que le problème est récurrent depuis des années. Il faut, à présent, agir et non pas discuter pour savoir si le panneau est assez grand ou si le choix de la couleur est judicieux. Tout cela serait une perte de temps assez inutile.

**Mme Arnold** estime qu'il est bon de préciser que lorsque ces photos ont été prises, les bennes n'étaient pas pleines. Cela est donc significatif : il s'agit d'incivilités pures et simples. Les gens prennent la liberté de déposer leurs déchets là, parce qu'il est trop compliqué de déchirer les cartons, de les plier, de les écraser et de les mettre dans les bennes. Ces dernières sont vides et pourraient accepter ces éléments-là. Quant aux boîtes de peintures, de solvants et autres, ce sont des éléments qui n'ont rien à faire dans cette déchetterie. Pour avoir déjà interpellé plusieurs personnes lorsqu'elle va aux déchetteries, elle peut assurer qu'il s'agit juste, la plupart du temps, de négligence, de paresse et de non-respect des règles. Les panneaux existent. L'on voit donc bien où sont les endroits qui doivent accueillir tels ou tels déchets.

**M. Rieben** se dit également en faveur d'un vote sur le siège. Il y a aussi un autre élément qui le dérange quant à ces déchetteries et qu'il a oublié de soulever. Il s'agit du fait que certaines entreprises, afin d'éviter le paiement des taxes de décharges vont déposer des objets dans ces déchetteries. Cela est très désagréable.

**M. Monnerat** estime qu'à un moment donné, il faut arrêter de discuter. Ils savent très bien qu'ils n'arriveront pas à empoigner le problème en se posant 36'000 questions. Il y a un problème d'éducation et de paresse, sur ce point il partage tout à fait les propos de Mme Arnold. A un moment donné, il faut savoir dire stop et prendre des mesures. Ceci dit, par rapport à ces caméras, est-ce qu'ils sont vraiment sûrs que ce système permet d'identifier les gens ? S'ils viennent en voiture cela est possible, mais s'ils viennent à pied, comment vont-ils faire ?

**Le Président** remercie M. Monnerat d'avoir posé cette question qui pourrait être posée en commission, mais il va quand même faire voter la proposition faite par MM. Jeanmonod et Valentin de voter cet objet sur le siège. Si cette proposition ne passait pas, ils voteront alors la proposition de renvoi en commission.

**M. Magnin** refuse catégoriquement que le problème de l'éducation soit résolu par des caméras. Si cette déchetterie est pourvue de caméras et que les gens ne prennent pas la peine de changer de comportement, ils iront dans une autre déchetterie agir exactement de la même manière.

<p><b>Le Président</b> demande aux conseillers municipaux de s'exprimer sur la proposition de vote sur le siège : <b>Celle-ci est acceptée par 11 voix pour et 9 voix contre.</b></p>
---

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 94-2014 P, par 14 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.**

**B. Proposition**

**a) Pr 05-2014 P : Nomination du Sergent Laurent Chal au grade de Lieutenant au sein de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates**

Après avoir demandé à la secrétaire de donner lecture de cette proposition, **le Président** suggère au Conseil municipal de l'accepter sans autre car il s'agit d'une formalité obligatoire.

**M. Gaud** n'est pas du tout convaincu que le '*Décide*' soit formulé correctement. En effet, il rappelle que les officiers ne sont nommés ni par la Commune, ni par le Conseil municipal, mais par le Conseil d'Etat, sur proposition du Maire ou du Conseil administratif (règlement F4 05). Il s'agit d'une loi cantonale.

**Mme Arnold** lui fait remarquer qu'il ne s'agit, de la part du Conseil municipal, que de donner un préavis favorable.

**Le Président** tiendra compte de cette remarque, afin que dans le futur ces propositions soient éventuellement formulées différemment. Ceci dit, il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette proposition au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal préavise favorablement, à l'unanimité, cette proposition Pr 05-2014 P, soit par 20 voix pour.**

**6. QUESTIONS**

**6.1. Adresse postale du nouveau Centre sportif des Cherpines**

**M. Thorimbert** explique avoir été sensibilisé, il y a quelques jours, par une personne appartenant aux samaritains de Plan-les-Ouates, sur le fait que lorsqu'une ambulance est appelée pour le Centre sportif des Cherpines, l'adresse qui leur est donnée est le 22, chemin des Cherpines. Or, les ambulances ont de la peine à trouver le site car cette adresse n'apparaît pas sur les GPS. Connait-on déjà l'adresse du nouveau Centre des Cherpines pour éviter ce genre de mésaventures ? Il a notamment vu sur un plan qui circule provisoirement sur internet que cela pouvait éventuellement être le 78, chemin du Pont-du-Centenaire et il trouve un peu dommage que le Centre sportif des Cherpines n'ait pas comme adresse le chemin des Cherpines. Est-ce que le Conseil administratif s'est préoccupé de la numérotation du Centre sportif des Cherpines, vu qu'ils sont à quelques semaines de l'inauguration ? Peut-être que l'information qui figure sur internet n'est pas la bonne, comme cela est souvent le cas.

Si **Mme Monbaron** ne connaît pas du tout la numérotation exacte des différents emplacements, elle sait que le chemin des Cherpines va disparaître devant le bâtiment. C'est la

seule réponse qu'elle peut fournir à M. Thorimbert ce soir. Elle apportera une réponse plus précise lors de l'inauguration, puisque le Conseil municipal y sera invité.

**Mme Arnold** explique qu'une possibilité serait de dénommer différemment le tronçon de route qui ne serait alors plus le chemin du Pont-du-Centenaire depuis la route de Base jusqu'au bout, mais qui deviendrait un nouveau chemin des Cherpines. Simplement, il est inutile d'imaginer que cela puisse être réalisé pour l'inauguration qui aura lieu au mois de septembre 2014. C'est quelque chose qui pourrait être envisagé à nouveau dans toute la nomenclature qui va être repensée dans le futur quartier.

**M. Thorimbert** insiste toutefois pour savoir si elles connaissent le numéro actuel de ce Centre sportif.

**Mme Monbaron** lui répond qu'il existe certainement, mais qu'elle ne s'en est pas préoccupée.

**Le Président** a peut-être une réponse pour M. Thorimbert car il lui est arrivé, il y a quelques années, de faire partie du comité du FC Plan-les-Ouates qui avait effectivement un numéro qui correspondait au chemin des Cherpines, le n° 22 lui semble-t-il, mais qui, pour la Poste n'existe pas, parce qu'ils ne l'ont jamais trouvé. C'est d'ailleurs pour cela que le FC Plan-les-Ouates a pris une case postale, ce qui était beaucoup plus simple. Ceci dit, la question de M. Thorimbert a été prise en compte et le Conseil administratif y apportera une réponse ultérieurement.

## **6.2. Incidents qui se sont produits à La Villa**

Suite aux événements qui se sont malheureusement déroulés à la Villa le vendredi de l'Ascension, **Mme Hostettler** aimerait savoir si des suites ont été données ou seront données. Est-ce que la question de l'encadrement de la Villa sera revue en commission sociale ? Pour avoir eu la malchance d'être présente ce soir-là, elle doit dire qu'après la cascade d'événements navrants, ce qui l'a le plus déçue et même choquée, c'est l'attitude des adultes qui encadraient les jeunes, l'équipe éducative qui, pour elle, n'a pas fait preuve de qualité d'encadrement par rapport aux jeunes de Plan-les-ouates, mais qui n'a pas non plus été capable de beaucoup d'imagination pour animer la soirée de manière à ce que les jeunes roumains soient accueillis comme la Commune aurait souhaité qu'ils soient accueillis.

**Mme Arnold** lui répond qu'ils pourront effectivement revenir sur cette question en commission sociale. Un bilan devait être réalisé à la fin de la semaine dernière, mais elle n'a pas encore le retour. Un point de situation devait être fait entre les animateurs, la responsable du Service d'action sociale et de la jeunesse qui devait également permettre d'entendre les différents partenaires que sont la Fas'e, le Locados et le coordinateur de la Villa. Elle reviendra en Conseil municipal avec plus d'informations en tant voulu.

## **6.3. Fermeture du chemin descendant depuis l'école de Saconnex-d'Arve**

**M. Epenoy** revient avec une question récurrente concernant le chemin qui descend depuis l'école de Saconnex-d'Arve et qui devrait permettre de couper près du pont de l'autoroute. Cela fait déjà plusieurs fois qu'il demande pourquoi ce chemin est fermé, pourquoi le propriétaire de la dernière villa du bout a maintenant, de plus, posé des barrières. Il aimerait savoir pourquoi l'on ne peut pas passer à travers ce chemin.

**M. Durand** ne peut pas répondre en l'état, expliquant qu'ils ont envoyé la police municipale pour faire une investigation, mais qu'ils n'ont pas encore le résultat. Ils l'auront très vraisemblablement en septembre 2014.

#### **6.4. Eclairage du chemin des Petits-Bois**

**M. Meylan** informe qu'un lampadaire est défaillant au chemin des Petits-Bois.

**M. Durand** lui répond que l'éclairage public est géré par les Services Industriels de Genève et que c'est eux qu'il faut appeler pour signaler ce genre de souci.

### **7. DIVERS**

#### **7.1. Plaquette 'Les transports genevois en chiffres'**

**M. Rieben** trouve la plaquette qui leur a été donnée concernant les transports genevois en chiffres très bien faite et très intéressante. Il s'étonne toutefois, sachant que cela vient du Service de l'environnement, que ce dernier n'ait pas décidé de relayer l'information en la diffusant sur un site internet. Cela aurait contribué à économiser quelques arbres.

#### **7.2. Problème de beamer à l'Espace Vélodrome**

**Mme Borstcher** souhaite relater une expérience qu'elle a faite le week-end dernier à l'Espace Vélodrome, en faisant la déclaration suivante :

*'Afin de rendre attentif chacun et chacune d'entre vous je me permets de relater ici l'expérience que j'ai vécue à l'Espace Vélodrome ce week-end dernier. En effet j'y ai organisé mon spectacle de danse.*

*Ce soir par contre c'est la conseillère municipale qui s'adresse à vous car suite aux travaux entrepris dans ce lieu je pense qu'il serait bon que vous sachiez qu'il y aurait encore certaines améliorations à y faire.*

*Il s'agit donc du problème de beamer, Le beamer en question était tout juste sorti de réparation le mardi après-midi 10 juin, et juste installé afin de le brancher, le régler et etc .... avant la 1<sup>ère</sup> répétition du soir.*

*Il a donc fonctionné le mardi, le mercredi, le jeudi ainsi que le vendredi lors de la 1<sup>ère</sup>.*

*Le samedi dès 17h30 le technicien arrive afin de contrôler si tout fonctionne correctement pour la soirée débutant à 20h00 et c'est là, que le problème commence. I M P O S S I B L E de le mettre en fonction.*

*Nous avons essayé d'atteindre un hypothétique dépannage en téléphonant chez LULLY TV, entreprise l'ayant réparé ; mais l'entreprise en question était fermée.*

*Normal, me direz-vous ! Eh bien non, je pense qu'il n'est pas tout à fait normal d'être pareillement bloqué parce que rien n'est prévu dans ces cas extrêmes. Pour vous citer un exemple, la maison LUMENS chez qui je louais mes beamer les années précédentes a dû intervenir lors d'un de mes spectacles et a réussi à être là et réparer son matériel pendant un entracte. Donc rien n'est impossible. Cela fait partie de leur service à la clientèle.*

*Ou alors, peut-être faudrait-il envisager d'en prévoir un de secours sur place. Car quand on loue un espace aux capacités professionnelles je trouve qu'il faudrait envisager de palier à toutes les situations.*

*Je sais que Roberto Righetti ici présent en a aussi fait les frais à l'occasion de certaines organisations dont il a fait partie.*

*De plus d'après le technicien couvrant mes spectacles, ce beamer est placé à un endroit illogique ; il ne peut QUE surchauffer. Effectivement il est presque collé au faux plafond de la régie, de ce fait la chaleur qu'il dégage ne se disperse pas correctement. Et à ceci on peut aussi y ajouter la chaleur ambiante habituelle de cette salle ; ce qui n'aide pas à son refroidissement non plus.*

*Pour conclure, je suis intervenue ce soir, comme je l'ai dit en tant que conseillère municipale, afin de vous interpeller, et d'essayer de trouver des solutions mais je me permettrai tout de même ces prochains jours en tant que Mix Dance d'envoyer une lettre d'explication plus technique et détaillée par rapport aux ennuis que cela a créé à Mix Dance. Comme tous ses spectacles sont montés avec ce support d'images, vous pouvez bien imaginer le manque que cela a pu créer pour les élèves et les parents et le soucis de mise en scène rencontré.*

*Voilà, je vous remercie de votre attention'.*

**Mme Arnold** fait part de ses regrets d'entendre cela. Elle présente des excuses à Mme Borstcher et l'assure que cet objet sera repris en mains, vérifié et, cas échéant, changé. Ils tiendront surtout compte des indications que Mme Borstcher a données pour l'adapter en un autre espace avec la distance nécessaire. La lettre de Mme Borstcher sera la bienvenue.

### **7.3. Remerciements à la Commune de la part des habitants du Daru**

**M. Torri** souhaite adresser des remerciements à la Commune de la part des habitants du chemin du Daru pour le prêt de la tente et la fête qui a pu s'y dérouler. Ce fut une magnifique fête à laquelle même des gens d'Arare sont venus.

### **7.4. Félicitations au Service des espaces verts**

**M. Torri** félicite également le Service des espaces verts pour la décoration des giratoires qui plaît particulièrement au public de la petite enfance. Ces petits bonhommes sont fort sympathiques.

### **7.5. Pendule de l'école des Servas**

**M. Thorimbert** signale au Conseil administratif que la pendule de l'école des Servas est encore à l'heure d'hiver. Il espère que cela sera corrigé avant le prochain changement d'heure.

### **7.6. Embouteillage sur la route du Pré-du-Camp**

**M. Meylan** informe qu'il a eu l'occasion de discuter avec les habitants des villas de la route du Pré-du-Camp qui commencent à être un peu énervés car cette route est tout le temps embouteillée. Il se demande s'il ne vaut pas la peine de faire une information ciblée à tous ces riverains pour les rassurer un peu et leur demander de patienter encore quelque temps.

**Le Président** lui fait remarquer qu'ils ne sont plus sous le point traitant des questions. Cette remarque sera donc traitée comme un divers. Elle sera en tous les cas prise en compte.

### 7.7. Remerciements quant au nettoyage de l'arrêt de tram du Trèfle Blanc

**M. Tinguely** souhaite adresser ses remerciements à la Commune pour le nettoyage de l'arrêt de tram du Trèfle Blanc. Son état s'est nettement amélioré et il attend encore avec impatience que l'on y installe un éclairage.

### 7.8. Changement de nom du Lancy-Basket

**M. Rochetin** annonce que, lors de son assemblée générale qui a eu lieu le samedi précédant cette séance, le Lancy-Basket club a changé de nom pour s'appeler Lancy/Plan-les-Ouates Basket club.

### 7.9. Tournoi des élus et tournoi de pétanque

**Le Président** informe qu'ils ont malheureusement dû retirer l'équipe de football du tournoi des élus qui a eu lieu le dimanche 15 juin 2014, pour des questions de blessures. Ils étaient sept jusqu'à jeudi soir et ils se sont retrouvés à trois le vendredi. Cela est bien dommage, mais, par contre, il remercie les deux personnes du Conseil municipal qui se sont déplacées avec lui pour aller soutenir la magnifique équipe de la pétanque qui a été représentée par Mmes Hostettler, Monbaron et Saas. C'était effectivement l'équipe la plus charmante du tournoi. Merci à elles d'avoir si bien représenté Plan-les-Ouates. Le score n'est pas important et elles se sont très bien débrouillées. Il espère redonner le flambeau à M. Magnin l'année prochaine, car en tant que capitaine, il n'a pas eu beaucoup de succès.

**Mme Monbaron** annonce que le gagnant est à nouveau la Ville de Genève et que l'année prochaine, ce tournoi aura lieu à Vessy, pour leur plus grand plaisir.

### 7.10. Fête des Musiques municipales

**M. Favre** explique que la bannière de l'Association cantonale des musiques genevoises, qui se trouve ce soir dans la salle du Conseil municipal, restera en la possession de la Musique municipale de Plan-les-Ouates jusqu'au prochain concours qui aura lieu dans trois, quatre ou cinq ans (il n'y a pas de normes fixées). Il remercie encore une fois tous les services communaux, le Conseil administratif et le Conseil municipal qui ont contribué à faire de cette fête des musiques genevoises une magnifique manifestation. Notamment la partie officielle, le cortège et le grand repas. La remise des coupes le soir à 21H00 sous la tente, a aussi été un des grands moments. Ils ont fait, à cette occasion, honneur à leur Commune, l'image est positive. Aujourd'hui même il a eu une réunion avec le Président cantonal qui n'est autre que le secrétaire général de la commune de Confignon et deux sociétés se sont déjà montrées intéressées par l'organisation du prochain concours dans trois ou quatre ans.

**Le Président** convient que ce fut effectivement une belle fête, très réussie.

\*\*\*

### *Clôture de la séance*

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 21H55, pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

\*\*\*

## **QUESTIONS DU PUBLIC**

Néant.

La Secrétaire  
Catherine Hostettler

Le Président  
Roberto Righetti

*Ci-joint : Liste des annexes*

## Liste des annexes

### **RAPPORTS :**

- a) **Sécurité et mobilité du 26 mai**
- b) **Ad hoc Grands Projets Urbains du 27 mai**
- c) **Petite enfance et écoles du 12 juin**

#### **Annexe 1)**

D 28A-2012 R : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- en vue de la réfection des sols du Mail 2000

#### **Annexe 2)**

D 87-2014 P : Adoption du projet pour la modification des limites de zones d'Arare-Dessous N° 29'904-529 sur la commune de Plan-les-Ouates

#### **Annexe 3)**

D 94-2014 P : Crédit d'investissement de CHF 55'000.- pour l'installation de caméras de vidéosurveillance à la déchetterie de l'Abérieu

#### **Annexe 4)**

Pr 05-2014 P : Nomination du Sergent Laurent Chal au grade de Lieutenant au sein de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates



**Commune de Plan-les-Ouates**  
Conseil municipal du 17 juin 2014

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE ET MOBILITE</b></p>
---

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Lundi 26 mai 2014 à 20h00

**1. Délibération D 93-2014 : Crédit d'engagement de Fr 784 000 pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux-roues**

Après un échange entre les membres de la commission, Monsieur Thierry Durand décide de revenir en septembre avec des modifications sur le projet, compte-tenu des remarques apportées.

**2. Dépassement budgétaire**

Une proposition du conseil administratif est faite concernant la mise en place de deux navettes reliant Annecy à la Ziplo par le GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière) pour la période allant de fin août au mois de décembre 2014. Le dépassement budgétaire se montant à CHF 28'800 est validé par les membres de la commission, par 8 oui et 2 abstentions.

**3. Panneaux de prévention des incivilités**

Suite à la présentation du dossier par Madame Monbaron, les commissaires demandent à cette dernière d'avoir un retour sur les expériences des autres communes concernant ce sujet.

Le Rapporteur : Patrick Ruffieux  
27 mai 2014

**RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC GRANDS PROJETS URBAINS**

Date de la séance : Mardi 27 mai 2014 à 20h00

Lieu : Salle du Conseil municipal

- 1) Présentation du concept « Mobility@home » par M. Luis Gomez de la coopérative « Mobility ». Il s'agit d'un produit destiné aux quartiers durables ou éco-quartiers.

Ce concept préconise l'utilisation, au lieu de la possession du véhicule. Le carsharing vise à la mobilité combinée qui passe par les transports publics, le vélo, la marche etc..

Dans le cas des éco-quartiers, il s'agit d'une solution qui permet de donner une alternative aux habitants, pour qu'éventuellement, ils viennent habiter le quartier sans voiture.

Sous l'avalanche de questions des conseillers municipaux, M. Gomez prend le temps de développer, non seulement le concept « Mobility@home », mais également le concept de la coopérative « Mobility » qui s'adresse aux particuliers.

Vu l'intérêt général, il est prévu de poursuivre la collaboration sous forme d'une nouvelle offre telle que : est-ce que « Mobility », pourrait nous faire des propositions qui tiennent compte de notre désir de ratio de stationnement à 0,1 ?

- 2) Présentation par M. Thomas Muzzi, du bureau d'études RGR, de l'étude sur la réduction du taux de stationnement aux Cherpines.

Ce bureau, a étudié les possibilités et conditions liées à un ratio de 0,1 place de stationnement. Selon cette étude, 9'900 déplacements journaliers (sur les 22'000 prévus) seraient à imaginer autrement que par des véhicules privés. Cela impliquerait des changements de comportement, ainsi que la création de nouvelles lignes de transport en commun. Il faudrait également prévoir, au sein même du quartier, des créations telles que : un service de livraison à domicile, la mise à disposition de « vélib » et/ou de vélos à assistance électrique et de scooters électriques.

Il faudrait également imaginer des mesures incitatives ou contraignantes telles que l'acceptation par l'acheteur d'un logement sans place de stationnement, avec en contrepartie des offres sur les abonnements des transports publics ou d'auto-partage, telle que la proposition de « Mobility home ».

Enfin, il faudrait inciter les habitants et employés de la zone industrielle toute proche, au co-voiturage et créer des liaisons de bus interentreprises.

Malgré toutes ces mesures, les conclusions de l'étude proposent un ratio de stationnement à 0,8 !

Les conseillers municipaux font part de leur surprise et de leur nette incompréhension face à ces conclusions !

Vu l'heure tardive, le point 4 ( Résolution R 16-2014 : Exigence de mise en œuvre par l'Etat de Genève d'un « Plan de mobilité » lié notamment au futur quartier des Cherpines, de concert avec les communes genevoises et françaises concernées ) est reporté à une prochaine séance GPU.

Le Rapporteur : Catherine Hostettler  
03.06.2014

## **RAPPORT DE LA COMMISSION PETITE ENFANCE ET ECOLES**

*Date de la séance de la commission : Jeudi 12 juin 2014*

*Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions*

### ***Point 1 : audition de Madame Studli, Directrice, suite au courrier de l'établissement primaire du Vélodrome.***

Madame Nathalie Studli informe la commission qu'elle remplace le Directeur, Monsieur Ducommun-Dit-Boudry, depuis le 15 janvier. Elle souligne qu'elle vient dans un esprit d'apaisement et répond volontiers aux questions des commissaires afin de clarifier la situation. Il en ressort qu'il y a eu principalement un problème de communication pour diverses raisons. En l'absence du Directeur, ses courriels n'ont pas pu être relevés et les informations n'ont pas circulé. Les enseignants membres du COET doivent encore renforcer leur rôle de relais vis-à-vis de leurs collègues.

De plus, la Direction générale de l'enseignement demande à ce que les Directeurs d'établissement soient le canal direct d'information entre les communes et les enseignants.

Ces derniers ne peuvent pas être convoqués, ni auditionnés dans le cadre d'une commission. Depuis que Madame Studli est arrivée, les relations entre l'établissement du Vélodrome et la commune se sont améliorées et la communication est plus fluide.

### ***Point 2 : salle de gymnastique de l'école des Petites-Fontaines : point de situation***

Le CA a rencontré les architectes Brodbeck et Roulet le 5 juin dernier. Ceux-ci ont proposé différents projets qui seront présentés lors d'une séance plénière à la rentrée. Ils ont dû tenir compte qu'il faudra intégrer à la salle de gymnastique un espace quartier en lieu et place de la Maison Ravy.

**Le Rapporteur : I. Willimann**  
**13.06.2014**



Conseil municipal

Législature 2011-2015  
Délibération **D 28A-2012**  
Séance du 17 juin 2014

### **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 100 000 F en vue de la réfection des sols du Mail 2000

Vu la nécessité d'effectuer la réfection des sols du Mail 2000 dégradés en vertu d'une utilisation intensive de ce passage,

vu la nécessité de revoir l'assainissement des eaux pluviales,

vu la nécessité de pratiquer régulièrement un entretien mécanique des surfaces et d'effectuer le déneigement d'un cheminement pour les piétons en hiver,

vu l'audition des habitants du Vélodrome, par la commission bâtiments énergie et emplacements communaux le 25 novembre 2013, qui ont déposé une pétition Pe 05-2013 souhaitant que « la commune réalise la mise en œuvre de la réfection du Mail 2000 afin de permettre aux utilisateurs piétons et vélos de pouvoir l'emprunter en toute sécurité et commodité durant toute l'année »,

vu les débats en commission bâtiments énergie et emplacements communaux du 25 novembre 2013,

vu l'exposé des motifs révisé EM 28A-2014, de mai 2014, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers interdisant d'imperméabiliser le sol sans construire des bassins de rétention,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux d'aménagement pour la réfection des sols du Mail 2000 et de revoir l'assainissement des eaux pluviales.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement brut en 2014 de 100 000 F destiné à financer et à entreprendre les travaux.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 33.501 puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de 100 000 F au moyen de 20 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 33.331 « Amortissement des investissements » de 2015 à 2034.

SEE/FL/PL – 17 juin 2014

**PROJET DE DELIBERATION**

relatif à l'adoption du projet pour la modification des limites de zones d'Arare-Dessous No 29'904-529  
sur la commune de Plan-les-Ouates

Vu le plan directeur communal voté par le Conseil municipal dans sa séance du 27 octobre 2009 et adopté par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009, prévoyant l'élaboration d'outils de planification territoriale afin de préserver le patrimoine bâti dans le périmètre des hameaux d'Arare-Dessus et Dessous,

vu la nécessité de mettre en œuvre un développement coordonné du périmètre d'Arare-Dessous situé pour partie en zone agricole, afin de pouvoir maîtriser l'évolution du quartier, maintenir la valeur patrimoniale du site et assurer une accessibilité adéquate à ce périmètre,

vu l'intérêt de la commune d'élaborer une modification des limites de zones pour disposer d'une vision d'ensemble des enjeux de protection et de développement du hameau, afin d'être en mesure de répondre à des initiatives privées ponctuelles dans un souci de cohérence générale,

vu la procédure d'adoption en cours pour le plan de site du hameau d'Arare-Dessus,

vu l'article 15A, alinéas 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT L 1 30) qui prévoit que les communes peuvent solliciter en tout temps du Conseil d'Etat l'adoption, la modification des limites de zones concernant leur territoire,

vu la délibération D 90-2009, votée par le Conseil municipal le 15 décembre 2009, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement pour financer la réalisation de plans d'affectation des hameaux d'Arare-Dessus et d'Arare-Dessous, d'un montant de 150 000 F TTC,

vu la résolution R 10-2012, votée par le Conseil municipal le 22 janvier 2013, décidant d'engager la procédure en vue de l'adoption pour la modification des limites de zones d'Arare-Dessous,

vu l'enquête technique auprès des différents services de l'Etat qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 30 mars 2013,

vu l'enquête publique N° 1820 qui s'est déroulée du 24 janvier au 23 février 2014,

vu le traitement des six observations reçues dans les délais impartis, ainsi que les réponses y relatives dont les copies ont été adressées au département de l'aménagement du logement et de l'environnement (DALE),

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30A, al.1, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

**DECIDE**

par xx oui, xx non et xx abstention

1. De préavis favorablement l'adoption du projet de modification des limites de zones d'Arare-Dessous No 29'904-529.
2. De transmettre, sur préavis du Conseil municipal, exprimé sous forme de la présente délibération, le projet de modification des limites de zones du périmètre du hameau d'Arare-Dessous au Conseil d'Etat, pour que ce dernier poursuive la procédure prévue à l'article 16 L1 30 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), aboutissant à l'ouverture de la procédure d'opposition.

SCA/YG – mai 2014





Conseil municipal

Législature 2011-2015  
Délibération **D 94-2014**  
Séance du 17 juin 2014

### **DELIBERATION**

relative à un crédit d'investissement de 55 000 F pour l'installation de caméras de vidéosurveillance à la déchetterie de l'Abérieu

Vu les incivilités et les dépôts sauvages de déchets qui se produisent depuis plusieurs années dans la déchetterie de l'Abérieu,

vu l'exposé des motifs EM 94-2014, de mai 2014, validé par le Conseil administratif en séance du 3 juin 2014, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et les plans relatifs à cette opération,

vu l'art. 42 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD - A 2 08),

vu le règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de système vidéosurveillance sur la commune de Plan-les-Ouates, validé par le Conseil municipal en séance du 19 mars 2013,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 14 oui, 2 non et 4 abstentions

1. D'accepter l'installation d'un système de vidéosurveillance à la déchetterie de l'Abérieu, située rte de Saconnex-d'Arve sur la parcelle N° 5699, propriété de la commune.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 55 000 F destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 2 dans le compte des investissements, sous rubrique 501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant prévu de 55 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique 331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2015 à 2024.

PM/OV- SF/PL 17.06.2014

## **PROPOSITION**

### **Nomination du Sergent Laurent CHAL au grade de Lieutenant au sein de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates**

Vu la requête formulée par le Capitaine Florian Christe, Commandant de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates, de procéder à la nomination d'un officier au grade de Lieutenant du Corps de sapeurs-pompiers de la commune,

vu le courrier du Département de la sécurité et de l'économie du 20 mai 2014, confirmant que les résultats des examens obtenus permettent de préavisser favorablement sa nomination,

vu la consultation effectuée auprès du Conseil municipal en date du 17 juin 2014,

conformément à l'article 30A, alinéa 3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 20 oui (unanimité)

de donner un préavis favorable à la proposition de nomination formulée par le Commandant de la Compagnie des Sapeurs-pompiers, à savoir que le **Sergent Laurent Chal est promu au grade de Lieutenant à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014.**